

Section Internationale Portugaise

La Section Internationale Portugaise fonctionne dans le campus du Lycée International de Saint Germain-en-Laye:

- au niveau Ecole Maternelle, MS et GS, “externés”;
- au niveau Ecole Élémentaire, CP - CM2, plein temps et “externés”;
- au niveau Collège, 6^{ème} - 3^{ème};
- au niveau Lycée, 2^{nde}, 1^{ère} et Ter.

Dans la ville du Pecq dans les écoles suivantes :

- Ecole Maternelle Normandie-Niemen, MS et GS, plein temps et “externés”;
- Ecole Élémentaire Normandie-Niemen, CP - CM2, plein temps et “externés”;
- Collège Pierre et Marie Curie, 6^{ème} - 3^{ème}.

A partir de la classe de Seconde les élèves poursuivent l’enseignement de la Section au Lycée International, pour préparer le Baccalauréat d’Option Internationale.

Avec quels objectifs?

L’apprentissage d’une langue en Section Internationale permet l’acquisition et le développement d’un vrai bilinguisme.

Pour y arriver les élèves suivent l’enseignement de la Section pendant 6 heures hebdomadaires.

En Maternelle et à l’Ecole Élémentaire les 6 heures de portugais sont destinées à la maîtrise orale et écrite de la langue et à l’initiation à la culture lusophone.

Au Collège, cet enseignement correspond à deux matières : 4 heures de Langue et Littérature, niveau langue maternelle et 2 heures d’Histoire, avec un programme équivalent au programme français de la discipline. Ces deux matières, Langue et Littérature (4h hebdomadaires) et Histoire/Géographie (4h), constituent les épreuves spécifiques dans le Baccalauréat Option Internationale, qui certifie l’enseignement international.

Pour quels élèves ?

Ce type d'enseignement s'adresse à des élèves dont la langue maternelle ou familiale est le portugais, indépendamment de leur nationalité :

- enfants nés en France, liés par des origines familiales au Portugal ou à d'autres pays lusophones: Brésil, Angola, Mozambique, Cap-Vert, Guinée-Bissau...
- enfants français ou autres ayant séjourné dans l'un de ces pays
- enfants qui pour toute autre raison parlent portugais
- enfants lusophones qui viennent d'arriver en France maîtrisant mieux le portugais que le français, ou ne maîtrisant pas le français.

Très important : les élèves non-francophones bénéficient, au LI, de CE1 jusqu'en Seconde, d'une classe spéciale, destinée à l'apprentissage intensif du français et à l'intégration dans le système éducatif français.

D'où viennent-ils ?

Les élèves sont inscrits dans le pôle L.I. à Saint Germain-en-Laye ou au Pecq, en fonction de leur lieu de résidence et de la possibilité d'accès à ces établissements et aussi des places disponibles. Ceux qui habitent à l'ouest de Saint Germain-en-Laye seront inscrits au LI.

Ceux qui habitent au Pecq ou dans les communes environnantes à l'est se destinent aux écoles N-N et au collège PMC. A l'école Maternelle et Elémentaire les élèves pourront s'inscrire soit à plein temps, soit, fréquenter leur école de Secteur et suivre l'enseignement national en tant qu'élève externé, se déplaçant au LI ou à N-N deux fois par semaine un matin et un après midi.

A quel moment s'inscrire?

Les enfants peuvent s'inscrire à n'importe quel moment de leur scolarité, mais pour un parcours d'excellence il est souhaitable de commencer le plus tôt possible, dès la Maternelle.

Au moment de l'inscription les élèves doivent passer un test de langue destiné à vérifier leur niveau de compétence pour la classe demandée. Ils doivent également faire preuve de bons résultats scolaires. Pour suivre cet enseignement exigeant il faut de la motivation, du travail et de bonnes connaissances de base.

Les inscriptions sont ouvertes à partir de janvier jusqu'au 09 mars, pour l'année scolaire 2018-2019. Nous acceptons des demandes jusqu'à la classe de Seconde.

La Section Portugaise est officielle et publique. Elle est soutenue par une Association de Parents – l'APASPLI – qui prend à sa charge beaucoup d'activités périscolaires et à laquelle toutes les familles se doivent d'adhérer.

La direction, installée au L.I., pourra donner des informations complémentaires sur le fonctionnement de la Section au 01 34 51 53 57, de 9h-12h / 13h30-17h et le mercredi de 9h à 13h00.